

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 04 MARS 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du lundi 04 mars 2024**

Délibération n°009_240304

Mise à la réforme de divers véhicules, engins communaux.

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 27 février 2024, dématérialisée et affranchie le 27 février 2024, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Claudie TECHER M. Eric FONTAINE ⁴ Mme Yannicke SEVERIN ³ Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU M. Jean Michel FLORENCY M. Jérémy TURPIN Mme Marie Julie DIJOUX ¹ M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE ² M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Mickaël Gérard CHAMAND	M. Imran HATTEEA Mme Marie Ludivine IMACHE M. Jean François PAYET ⁵ M. Bernard MARIMOUTOU M. Bruno BEAUVAL	M. Hanif RIAZE Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Eric FONTAINE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN Mme Linda MANENT	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹ Ne prend pas part au débat de la délibération n°10 et ne prend pas acte

² N'a pas pris part au débat et au vote de la délibération n°16 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote

³ A quitté momentanément la salle des délibérations lors de la délibération n° 17

⁴ A quitté la salle des délibérations lors du débat de la délibération n°33

⁵ N'a pas pris part au vote de la délibération n°33 vu la procuration donnée à M. Eric FONTAINE

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 04 MARS 2024**


Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°1	27	5	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°2	27	5	13	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°3 au 9	27	5	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°10	27	5	13	1	Prend acte		
Pour les délibérations n°11 à 15	27	5	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°16	26	5	14	1	31	0	0
Pour la délibération n°17	26	5	14	0	31	0	0
Pour les délibérations n°18 à 32	27	5	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°33	26	4	15	0	30	0	0
Pour la délibération n°34	26	4	15	0	Prend acte		

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



 <i>Ville de passion!</i>	Conseil municipal - Séance du 4 mars 2024 Délibération n°009_240304	Direction Générale des Services Techniques
	MISE A LA REFORME DE DIVERS VÉHICULES, ENGINS COMMUNAUX	Direction de la Logistique et des moyens

I. RAPPORT DE PRESENTATION

La Maire rappelle à l'assemblée l'axe du programme de mandature relatif à la modernisation de l'administration et au renforcement de moyens. Dans ce cadre, un plan d'acquisition de véhicules avait été établi pour doter de moyens, les services municipaux. Le corollaire de cette politique d'achat consiste à optimiser le parc existant en procédant notamment à l'inventaire du matériel roulant pour déterminer précisément l'état de la flotte.

Ainsi, un diagnostic physique des véhicules et des engins a été réalisé pour identifier l'état de vétusté et de réparabilité de certains matériels immobilisés.

Sur la base de ce travail, il est proposé de mettre à la réforme d'une part les véhicules dont le montant des réparations est plus élevé que la valeur vénale du bien. D'autre part, les véhicules hors d'usage dont les réparations ne sont pas possibles.

Cela permettrait par ailleurs de désencombrer le centre technique communal avec l'enlèvement des véhicules qui ne peuvent plus rouler.

La mise à la réforme génère le retrait des biens de l'inventaire communal. Une fois retirés, ils feront l'objet de cessions suivant les modalités autorisées.

Liste des immobilisations à réformer et à sortir de l'actif communal

IMMATRICULATION	MODELE	DATE D'ACQUISITION	AFFECTATION	KM
342 BWQ	CITROËN C3	30/08/07	RÉGIE BATIMENT	109958
374 BTN	RENAULT Clio	31/05/06	RÉGIE BATIMENT	168200
526 BCV	PEUGEOT Boxer	22/07/96	BIBLIOTHÈQUE	48592
531BWS	CITROEN Berlingo	18/09/07	ENVIRONNEMENT	146579
537BWS	CITROËN Berlingo	18/09/07	ENVIRONNEMENT	145002
58BJX	IVECO 13T	03/10/00	REGIE ROUTE	160073
646BJZ	RENAULT BENNE 3,5T	31/10/00	REGIE BATIMENT	82152
663BSZ	RENAULT Master	27/01/06	CUISINE CENTRALE	83192

692BXV	CITROËN C4	05/05/08	SERVICE CONTROLE	445149
726BTM	PEUGEOT 206	30/05/06	SERVICE CONTROLE	445149
740BVF	NISSAN CABSATR 3T	30/10/06	REGIE ROUTE	66234
798BHH	BMW Moto 850 cm3	01/10/99	POLICE MUNICIPALE	35346
801BHH	BMW Moto 850 cm3	01/10/99	POLICE MUNICIPALE	35346
853BQB	PEUGEOT Boxer	08/04/04	LOGISTIQUE	35346
901BJE	IVECO 19T	13/04/00	REGIE ROUTE	120859
967BWN	CITROEN Jumper	16/08/07	CUISINE CENTRALE	100213
AC241GH	PEUGEOT 206	03/08/09	LOGISTIQUE	151238
AC458EV	CITROEN C3	30/07/09	POLICE MUNICIPALE	140459
AC661EV	CITROEN C3	30/07/09	BRIGADE ENVIRONNEMENT	173316
AC793EV	CITROEN C3	30/07/09	CUISINE CENTRALE	248566
CF953HB	MERCEDES Bus	21/05/12	LOGISTIQUE	COMPTEUR HS
CS168YD	MAN Citerne	15/04/13	ENVIRONNEMENT	50200
CV879PX	IVECO Camion bi- tume	24/05/96	REGIE ROUTE	63875
DL018XD	SYLVER BLADE MOTO 125cm3	20/11/14	POLICE MUNICIPALE	10033
DL132XD	SYLVER BLADE MOTO 125cm3	20/11/14	POLICE MUNICIPALE	5717
DL238XD	SYLVER BLADE MOTO 125cm3	20/11/14	POLICE MUNICIPALE	COMPTEUR HS
DL863XD	SYLVER BLADE MOTO 125cm3	20/11/14	POLICE MUNICIPALE	55487
FF550WC	IVECO Citerne	11/06/99	REGIE ROUTE	114080
N°2726	JCB Tractopelle	16/06/09	REGIE ROUTE	COMPTEUR HS
N°2727	JCB Tractopelle	16/06/09	ENVIRONNEMENT	COMPTEUR HS
AC234GH	PEUGEOT 206	03/08/09	COURSIER	300553

II. DELIBERATION

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant les enjeux pour la Collectivité d'optimiser la gestion de son parc automobile, de rationaliser les moyens et poursuivre son plan d'investissement en équipements,

Considérant que les véhicules et engins proposés à la réforme entraînent des coûts de réparation trop élevée ou sont hors d'usage,

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser la mise à la réforme des engins et divers véhicules mentionnés dans le tableau ci-dessus et de les sortir de l'actif communal

Article 2 : d'autoriser la mise en œuvre de la vente des véhicules et engins réformés,

Article 3 : de donner tous pouvoirs à la Maire et son élue déléguée pour signer les actes à intervenir.

Vote : 32 pour

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**